

1 ASSOCIATION MONDIALE DES BUREAUX DE GESTION DE LA DETTE (WADMO)

**Procès-verbal de la deuxième assemblée générale
tenue le 7 décembre 2001 au Palais des Nations, Genève**

Participants:

*Membres actifs*¹ : Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Gabon, Guatemala, Haïti, Honduras, Indonésie, Kirghizistan, Liban, Maroc, Mongolie, Nigéria, Panama, Philippines, Roumanie, Sénégal, Soudan, Togo.

Observateurs : Algérie, Bosnie-Herzégovine, Cuba, Erythrée, Etats-Unis, Ghana, Israël, République islamique d'Iran, Territoire palestinien, UNITAR.

Secrétariat de WADMO : M. Philippe Straatman, Mlle Hélène Fabiani, Programme SYGADE.

1. Remarques introductives

M. Philippe Straatman, Chef du Programme SYGADE de la CNUCED, a exprimé tout son soutien à l'Association et a déclaré que la CNUCED continuera d'associer WADMO aux événements qu'elle organise dans le domaine de la gestion de la dette, tels que la Conférence interrégionale sur la gestion de la dette qui a eu lieu du 3 au 6 décembre 2001 à Genève.

2. Discours liminaire

Au nom des membres du comité de direction, M. Sergio Edeza, Trésorier des Philippines et Président de WADMO, a souhaité la bienvenue aux participants de la deuxième assemblée générale de WADMO (voir liste ci-jointe).

Dans son discours d'ouverture (ci-joint), M. Edeza a exprimé sa satisfaction devant le fait que WADMO ait réussi à s'organiser en un groupe uni. Il a brièvement décrit les activités de l'Association prévues pour le court, moyen et long termes : partage de l'information grâce au lancement du site web de WADMO et d'un bulletin d'information ; renforcement des liens entre les membres ; et renforcement des capacités grâce à la création d'un institut de gestion de la dette et l'élaboration d'un programme de formation en matière de gestion de la dette. Il a souligné les difficultés et les défis auxquels sont confrontés les responsables de la gestion de la dette dans le contexte d'une mondialisation qui, de plus en plus, expose les économies au risque de contagion des crises de la dette. Il a déclaré que les solutions ne résident pas seulement dans le renforcement des capacités, des outils sophistiqués de gestion des risques ou encore l'investissement dans les ressources humaines et les systèmes d'information au niveau national, mais également dans le partage de l'information à un niveau international. En permettant aux pays de partager l'information et leur expérience et en leur donnant l'occasion d'exprimer leurs idées dans le domaine de la gestion de la dette, WADMO peut contribuer à l'élaboration des meilleures pratiques dans ce domaine. M. Edeza a conclu que, devant l'exigence croissante d'une gestion de la dette efficace, la vision et les objectifs de WADMO ainsi que l'effort collectif de ses membres peuvent contribuer à protéger le monde actuel des risques financiers.

3. Désignation du secrétaire de l'assemblée générale et adoption de l'ordre du jour

Le Secrétariat de WADMO a été désigné comme secrétaire de la réunion et l'ordre du jour a été adopté.

¹ *Membres actifs absents* : Angola, Côte d'Ivoire, Grenade, Guinée-Bissau, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Maurice, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République dominicaine, Suriname, Tchad, Uzbekistan.

4. Rapport du Président du comité de direction

Après avoir rappelé les objectifs de WADMO, M. Fachruddin, Président du comité de direction, a indiqué que, depuis la première assemblée générale, le comité de direction s'était réuni quatre fois. Lors de sa dernière réunion du 6 décembre 2001, le comité a approuvé la demande d'adhésion de la Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun et le Honduras a été élu vice-président du comité de direction. M. Fachruddin a rappelé que la première assemblée générale avait seulement élu 8 membres du comité de direction et que, par conséquent, il faudrait procéder à l'élection du neuvième membre manquant. Il a également expliqué les considérations ayant conduit à proposer la modification de la périodicité des réunions de l'assemblée générale. Enfin, il a fait un résumé de la réunion organisée la veille de l'assemblée générale entre certains membres du comité de direction et des représentants de la Banque mondiale et du Bureau de la comptabilité générale des Etats-Unis, précisant que le soutien que pourraient apporter ces deux institutions ainsi que les activités régionales de WADMO avaient été abordés.

5. Présentation et discussion des activités proposées pour l'Association

Le Président a présenté les activités à court, moyen et long termes telles que décrites dans le Rapport Annuel de WADMO (ci-joint). Se référant au point 1 des activités à court terme, le Président a signalé qu'un questionnaire sur la gestion de la dette avait été envoyé aux membres et qu'il y avait eu seulement 9 réponses. Il a fortement encouragé les membres à remplir ce questionnaire afin de permettre au comité de direction d'identifier leurs besoins et de mettre en place un programme d'action et d'activités, notamment au niveau régional. Le Président a ouvert la discussion sur les activités proposées. Le représentant du Soudan a souligné l'importance de réunions et d'échanges d'expérience au niveau régional.

Notant l'absence de commentaires et de désaccords, le Président a déclaré que les propositions sur les activités à court, moyen et long termes telles que mentionnées dans le Rapport Annuel étaient adoptées par l'assemblée générale.

6. Présentation et discussion de la proposition sur les cotisations des membres

Après avoir présenté l'expérience de WAIPA en ce qui concerne les cotisations, le Président a expliqué la proposition faite sur les cotisations des membres de WADMO (Page 5 du Rapport Annuel). Il a attiré l'attention sur le fait que, pour le moment, l'Association survivait grâce à la générosité de la CNUCED et a souligné qu'il était important que l'Association acquière son indépendance financière si elle désirait poursuivre ses activités et maintenir un site web, ce dernier étant destiné à jouer un rôle très important en tant qu'outil d'information pour les membres. Le Président a ouvert la discussion sur ce thème.

M. Philippe Straatman a confirmé que le site web – en cours d'élaboration – sera un des éléments majeurs de WADMO. Il a invité le représentant du Bureau de la comptabilité générale des Etats-Unis, M. Jose Oyola, à donner son avis sur la question.

M. Oyola a déclaré que dans le cadre de son expérience relative aux organismes d'audit, un site web constitue l'un des outils les plus efficaces de partage de l'information, puisqu'il permet de trouver des réponses à toutes sortes de questions, qu'elles aient trait au SYGADE, à la gestion de la dette ou à d'autres questions financières. Il a souligné que la capacité à personnaliser le site WADMO en fonction des besoins spécifiques de ses membres est une question essentielle et qu'un tel site représente certainement le meilleur investissement de l'Association dans un futur proche. Les principaux avantages qu'un site peut apporter sont les suivants :

1. Accès direct à l'information et à des bibliothèques électroniques. Le site WADMO pourrait être lié à différentes organisations et à d'autres sites sélectionnés offrant des informations utiles en matière de gestion de la dette, gestion financière, budget, administration publique, gestion de la trésorerie, etc. Une autre caractéristique intéressante d'un site web est la possibilité d'avoir une

bibliothèque à la disposition des membres, l'accès des documents était immédiat et gratuit. L'accès à des bibliothèques d'autres sites, tels que celui de la Banque mondiale ou INTOSAI, grâce à un établissement d'un lien, est un autre avantage.

2. Accès direct à des experts. Grâce à l'établissement de liens et de contacts, un membre peut entrer en contact avec les personnes compétentes pour répondre à ses questions spécifiques. Cette caractéristique peut grandement améliorer l'efficacité des réunions car elle permet de régler à l'avance, et directement, un certain nombre de questions au moyen des ressources et services du site web, permettant ainsi une meilleure utilisation du temps pendant le séminaire ou la conférence.

En conclusion, M. Oyola a déclaré qu'un site web est un investissement stratégique qui peut être très productif pour une association comme WADMO et permettre aux responsables de la gestion de la dette de travailler beaucoup plus efficacement.

Après avoir lu la proposition sur les cotisations des membres et constaté qu'il n'y avait pas de commentaires ou de désaccords, le Président a déclaré que la proposition était adoptée par l'assemblée générale.

Décision prise par l'assemblée générale :

“Le montant de la cotisation par membre et par année s'élèvera à 2000 dollars des Etats-Unis. En conformité avec l'article XVIII des statuts qui prévoit qu'aucune cotisation ne pourra être perçue pendant les deux premières années de l'association, c'est-à-dire jusqu'en avril 2002, les cotisations seront perçues pour l'année 2003.”

En ce qui concerne le paiement des cotisations, le représentant du Panama a recommandé qu'une note ou un rappel soit envoyé aux membres, mentionnant toute l'information nécessaire au transfert des fonds, c'est-à-dire l'adresse de la banque et le numéro du compte bancaire. Le Président a précisé que le Secrétariat de WADMO avait déjà identifié une banque et que l'ouverture du compte avait été prévue pour la prochaine réunion du comité de direction. En outre, le comité de direction travaillera à la mise en place des procédures les plus appropriées pour faciliter l'envoi des fonds et élaborera les notes/rappels devant être envoyés aux membres lorsque nécessaire.

Le représentant du Togo a appelé l'attention sur le fait que le paiement d'une cotisation annuelle n'était pas de la compétence d'un service de la dette puisque ce n'est pas le service de la dette qui est membre de WADMO mais le pays. En conséquence, la cotisation annuelle devra faire partie des dépenses budgétaires de l'état et le paiement être exécuté par le Trésor du pays concerné. Prenant note de cette remarque, le Président a déclaré qu'étant donné que les cotisations ne commenceront à être perçues qu'en 2003, le comité dispose du temps suffisant pour informer les pays sur la procédure de paiement. Cela laissera également le temps aux institutions concernées d'obtenir les autorisations nécessaires.

Le représentant du Burundi a demandé si la cotisation annuelle devrait être payée en une seule fois ou si la possibilité d'un paiement échelonné avait été envisagée. Le Président a répondu que, à son avis, il ne voyait aucune objection à un paiement échelonné du moment que la totalité de la cotisation était payée dans l'année. Prenant note de la question, le Président a déclaré que le comité de direction élaborerait des règles quant à la procédure de paiement et en informerait les membres.

M. Oyola a commenté que, à ses débuts, une association devait passer par différentes procédures formelles, l'une d'entre elles étant l'approbation du budget et la sélection des fonctions d'audit afin d'assurer un contrôle externe du budget et des résultats de l'association. Le Président a confirmé que tous les contrôles nécessaires seraient en place en temps voulu.

7. Discussion de la proposition de modification de l'art.VI des statuts

Le Président a introduit la proposition de modifier l'article VI des statuts et a ouvert le débat.

Le représentant du Togo a demandé une explication plus détaillée des raisons pour lesquelles la périodicité de l'assemblée générale devait être modifiée et si celles-ci venaient d'un nombre insuffisant de membres ou d'un manque de ressources. M. Straatman a répondu que la principale raison était d'ordre financier (notamment les coûts de traduction) et que, considérant que l'association était associée à la Conférence sur la gestion de la dette organisée par la CNUCED tous les deux ans, WADMO était assuré de pouvoir organiser son assemblée générale à cette occasion. Pareillement, les réunions du comité de direction sont organisées en parallèle avec la réunion du Groupe consultatif du SYGADE, afin de faciliter la réunion du comité au moins une fois par an.

L'assemblée générale a approuvé la modification de l'article VI des statuts dont la nouvelle rédaction est la suivante : "L'assemblée générale se réunit au moins une fois tous les deux ans. Le comité de direction détermine le lieu et la date de l'assemblée générale."

8. Discussion et adoption des règles de procédure proposées pour l'assemblée générale

Considérant que la proposition de règles de procédure avait été envoyée aux membres à l'avance, le Président a directement ouvert la discussion.

Le Président a appelé l'attention sur l'article 16, expliquant que cet article avait été inséré parce que le comité de direction a besoin de réunir un quorum pour la validité de ses réunions et que l'absence permanente de certains membres rendait l'obtention de ce quorum difficile et compliquait l'accomplissement de ses tâches.

L'assemblée générale a adopté les règles de procédure.

9. Election d'un membre supplémentaire et remplacement d'un membre du comité de direction

Le Président a invité les membres intéressés à présenter leur candidature à la fonction de membre du comité de direction. Ayant rendu hommage à l'intérêt porté par le Nigéria à l'Association (notamment par sa participation aux deux dernières réunions du comité) ainsi qu'à ses contributions au travail du comité, le représentant du Honduras a proposé l'élection du Nigéria comme membre du comité de direction. Constatant l'absence d'autres candidatures, le Président a procédé aux élections et le Nigéria a été élu nouveau membre du comité de direction. Le représentant du Nigéria a exprimé ses remerciements pour le soutien apporté à l'élection de son pays.

Le Président du comité de direction a indiqué que le Lesotho, élu lors de la première assemblée générale, n'avait assisté à aucune réunion du comité de direction et que par conséquent il proposait l'application de l'article 16 des règles de procédure récemment adoptées qui prévoit le remplacement d'un membre du comité de direction.

Le représentant du Togo a demandé si le Lesotho avait communiqué les raisons de son absence et a déclaré qu'il était important que l'assemblée générale connaisse les arguments du pays concernant sa non participation aux réunions du comité de direction avant de pouvoir procéder à son remplacement. Le Président a fait remarquer que le Lesotho avait été invité à toutes les réunions et avait reçu les procès-verbaux y relatifs, mais que le pays n'avait jamais répondu aux invitations et n'avait jamais donné d'explication à son absence. En outre, le courrier adressé au Ministre des finances lui demandant quelle était la position de son pays concernant sa fonction de membre du comité de direction est resté sans réponse. En conséquence, le comité de direction n'est pas en mesure de justifier l'absence de ce membre. Le représentant du Togo a remercié le Président pour ces explications et a estimé qu'elles justifiaient le remplacement du membre concerné.

Le Président a demandé à l'assemblée de proposer des candidatures, en spécifiant que seuls les membres présents pouvaient être élus. La réunion a été suspendue pour donner aux participants le

temps de réfléchir aux nominations possibles. La candidature du Liban et du Kirghizistan ont été proposées. Le représentant du Maroc a appuyé la candidature du Liban afin de conserver une représentation géographique équilibrée.

L'assemblée générale, par un vote majoritaire de 16 voix des membres présents, a élu le Liban qui remplace le Lesotho comme membre du comité de direction. Le représentant du Liban a remercié l'assemblée générale pour son élection et a exprimé sa volonté d'aider l'Association dans la réalisation de ses objectifs.

10. Divers

Le représentant d'Israël a demandé qu'elle était la vision future de WADMO, en particulier si WADMO était destinée à ne regrouper que des membres de pays en développement ou si elle visait également les pays développés. Le Président a répondu que WADMO était envisagée comme un organisme de coopération réunissant des membres de tous les pays, et pas seulement des pays en développement. Dans cet objectif, il a rappelé que des organisations comme la Banque mondiale, la BAD, la BERD, etc., avaient été invitées à la réunion. Il a ajouté que les contributions que les pays développés peuvent apporter en terme d'activités en matière de gestion de la dette pourraient se révéler un instrument important pour la mise en place des activités de formation de WADMO.

M. Philippe Straatman a souligné l'importance d'une promotion active de WADMO afin d'attirer plus de bureaux de la dette des pays à haut revenu. A cette fin, le soutien des membres actuels de l'Association par le biais du paiement des cotisations sera un facteur déterminant. Il a ajouté que, dans un avenir proche, le Secrétariat de WADMO et les membres du comité de direction vont établir des contacts avec l'OCDE à Paris, et que les voyages officiels en Europe et dans d'autres pays seront mis à profit pour visiter les bureaux de gestion de la dette et promouvoir activement WADMO.

Le Président a informé que, pendant l'assemblée générale, trois demandes d'adhésion avaient été déposées, à savoir : le Ministère des finances du Ghana, la Banque centrale de la République islamique d'Iran et la Banque centrale du Soudan. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres.

11. Remarques finales

Le Président a exprimé ses remerciements à Mlle Hélène Fabiani pour sa participation active aux réunions du comité de direction, la préparation de la documentation de l'assemblée générale et la bonne organisation de la réunion, ainsi qu'à M. Philippe Straatman pour son soutien continu à WADMO. Il a également remercié M. Oyola pour ses contributions actuelles et futures. Enfin, les représentants de l'Algérie et d'Israël ayant manifesté de l'intérêt à l'égard de WADMO, le Président a exprimé le souhait de pouvoir accueillir très prochainement ces deux pays comme nouveaux membres.

Le Président du comité de direction a conclu en rappelant que l'Association ne deviendra opérationnelle qu'avec le démarrage de ses activités. Il a souligné que la réussite du site web de WADMO ainsi que de son bulletin – les premières activités prévues – nécessitait une contribution et une participation actives de la part des membres.

Au nom de la CNUCED, M. Philippe Straatman a félicité les participants du bon déroulement de la réunion et les a invités à la prochaine conférence sur la gestion de la dette de la CNUCED.

Avant de clore la réunion, le Président a tenu à remercier personnellement chaque pays membre de WADMO ainsi que tous les autres participants pour leur participation à l'assemblée générale.